



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 25 avril 2022, à 11 h 15, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro
Geneviève Héon

Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Absence :

Lysa Bélaïcha

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Luc Labelle, directeur général adjoint, services corporatifs
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

COX-220425-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

COX-220425-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COX-220425-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

5. RESSOURCES HUMAINES

COX-220425-5.1

NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE (SD-2022-1208)

Il est proposé de nommer Mme Julie Caron-Malenfant à titre de directrice de la participation publique, pour une durée déterminée, soit jusqu'à la création de l'Office de la participation publique, et d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

COX-220425-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1190 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1141 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE PLOMBERIE (SD-2022-1186)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1190 modifiant le Règlement CO-2021-1141 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout, la gestion des eaux pluviales et certaines dispositions particulières en matière de plomberie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

13. CLÔTURE

COX-220425-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

COX-220425-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 11 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers